

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt-neuf mars deux mil vingt-deux s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 13 M. BINDER Pascal, M. CHRISTEN Stéphane, Mme FISCHER Audrey,
M. HASENBOEHLER Thomas, M. HURTH Tanguy, M. MORITZ Ludovic,
Mme MUNCH Christine, Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre,
Mme SCHLIENGER Anne, Mme SCHLIENGER Bernadette,
Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : 1 Mme FUCHS Brigitte *a donné procuration à Mme WEGBECHER Sandra.*

Absent(s) non représenté(s) : 1 M. KIPPELEN Jean-Baptiste.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Madame SCHLIENGER Anne est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. M57 fongibilités des crédits
2. Chemin forestier – dossier de subvention
3. Emplois-saisonniers
4. Subventions
5. Convention d'autorisation de passage en domaine privé – CCSAL
6. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2022, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

M57 – FONGIBILITE DES CREDITS

Délibération N°DCM2022/03/01

Le conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2021, a approuvé, à l'unanimité, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à

Commune de BALSCHWILLER

des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2

CHEMIN FORESTIER – DEMANDE DE SUBVENTION**Délibération N°DCM2022/03/02**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un projet de création d'une route forestière empierrée sur 170 ml et mise au gabarit sur 200 ml desservant les forêts de Balschwiller et Bernwiller sis sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier, désignées dans le tableau joint à la demande (cf. désignation des parcelles cadastrales et forestières et situation du projet).

Monsieur le Maire informe que la commune de Bernwiller a mandaté la commune de Balschwiller pour la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que la demande de subvention auprès de l'administration.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 24 830,- € HT. Etabli sur la base du **programme de développement rural Alsace mesure 4 opération 0403G**.

Le montant subventionnable s'élève à 22 630,- €.

Il propose de financer ce programme comme suit :

	% du montant total HT	Montant (€ HT)
Subvention sollicitée dans le cadre du présent dossier	80 %	18 104,00 €
Quote-part commune de Balschwiller	60 %	10 862,40 €
Quote-part commune de Bernwiller	40 %	7 241,60 €
Autofinancement commune de Balschwiller		4 055,60 €
Autofinancement commune de Bernwiller		2 670,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques joints à la présente délibération.
- Sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de 10 862,40 € (quote-part de Balschwiller).
- S'engage à ne pas dépasser au total le taux maximum de 80 % d'aide publique pour cette opération.
- Désigne l'ONF, agence de Mulhouse, en tant que maître d'œuvre.
- Approuve la désignation de la commune de Balschwiller comme maître d'ouvrage délégué de la commune de Bernwiller.
- S'engage à inscrire chaque année, au budget de la commune, les sommes nécessaires à assurer l'entretien et la bonne fin de l'opération.
- Déclare qu'en cas de sinistre, ne pas avoir reçu d'indemnité par une compagnie d'assurance se rapportant à ces parcelles forestières.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet, notamment le mandat de maître d'ouvrage délégué de la commune de Bernwiller.
- Certifie que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux.

La subvention sera versée sur le compte de la commune, dont le receveur principal est le comptable du SGC d'Altkirch.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3
EMPLOIS – SAISONNIERS

Délibération N°DCM2022/03/03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de soutenir les services techniques, encore en effectif réduit mais en capacité d'encadrement, pendant la période estivale.

Vu le Budget Primitif 2022,

Sur la proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide,

- De proposer deux contrats à durée déterminée de 35 heures/semaine pour les périodes suivantes :
 - du 1^{er} juin au 30 juin 2022
 - du 1^{er} juillet au 31 juillet 2022
- De fixer la rémunération à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique.
- D'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Article 4
SUBVENTIONS

Délibération N°DCM2022/03/04

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les demandes de subventions déposées par l'association du 3^{ème} Age St Morand de Balschwiller et par la chorale Ste Cécile de Balschwiller.

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu le Budget Primitif 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide du versement d'une subvention d'un montant de 250,- € à :
 - ✓ L'association du 3^{ème} Age St Morand de Balschwiller.
 - ✓ La chorale Ste Cécile de Balschwiller.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 65748/65 du budget 2022.

Article 5
CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE EN DOMAINE PRIVE – CCSAL

Délibération N°DCM2022/03/05

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite créer un nouveau sentier de randonnée sur son territoire ayant pour thème la 1^{ère} guerre mémoire.

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue sollicite donc auprès des communes, des associations foncières et les propriétaires fonciers, dont les parcelles sont appelées à être traversées par cet itinéraire, un accord pour la réalisation et l'aménagement éventuel du sentier, son balisage ainsi que pour le libre passage des randonneurs et des VTT.

Vu le tracé du futur sentier de randonnée qui emprunte une la parcelle 3 section 5 (ban communal de Gildwiller) propriété de la commune de Balschwiller,

Vu le projet de convention présenté,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet de convention d'autorisation de passage en domaine privé entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la commune de Balschwiller.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Commune de BALSCHWILLER

Article 6

DIVERS

Chutes d'arbres parcelle forestière 32 « lieu-dit Glockabrunna » :

De nombreux arbres sont tombés dans la parcelle 32 au-dessus du Glockabrunna. L'agent forestier sera contacté afin de les faire évacuer.

Panneau d'affichage foyer :

Monsieur Tanguy HURTH, conseiller municipal, regrette que le panneau d'affichage du foyer soit utilisé par des tiers alors qu'il est réservé aux associations locales.

Rénovation partielle de l'enrobé RD103 par le Département :

La Collectivité Européenne d'Alsace vient d'informer la commune que l'enrobé du tronçon de la RD103 (rue du 27 Novembre) du pont du Soultzbach au crédit mutuel sera rénové au cours de l'été. L'annonce est tardive, d'autant que des travaux annexes doivent être réalisés en amont (reprise d'avaloirs, bouches à clefs).

Remplacement poteaux ORANGE rue des Vosges :

Un poteau télécom a été remplacé rue des Vosges et placé en plein milieu du trottoir. Un contact sera pris avec le prestataire pour le faire déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 20h45.

Commune de BALSCHWILLER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 6 avril 2022

Ordre du jour :

1. M57 fongibilités des crédits
2. Chemin forestier – dossier de subvention
3. Emplois-saisonniers
4. Subventions
5. Convention d'autorisation de passage en domaine privé – CCSAL
6. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. JACOBBERGER Thierry	Maire		
Mme SCHLIENGER Bernadette	1 ^{ère} Adjointe au Maire		
M. SCHAD Pierre	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHLIENGER Anne	3 ^{ème} Adjointe au Maire		
Mme FISCHER Audrey	Conseillère municipale		
M. CHRISTEN Stéphane	Conseiller municipal		
Mme RINÇON Valérie	Conseillère municipale		
M. MORITZ Ludovic	Conseiller municipal		
M. BINDER Pascal	Conseiller municipal		
Mme MUNCH Christine	Conseillère municipale		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		

Commune de BALSCHWILLER

M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. HURTH Tanguy	Conseiller municipal		
Mme FUCHS Brigitte	Conseillère municipale	A donné procuration à Mme WEGBECHER Sandra	Mme WEGBECHER Sandra
Mme WEGBECHER Sandra	Conseillère municipale		